

## LES RACINES DE LA COOPÉRATION

### Fin du XIXème - 1928

L'apparition des courants coopératifs, mutualistes et associatifs (fondements de ce que l'on appelle actuellement «l'économie sociale») marque la fin du XIXème siècle. C'est tout naturellement dans cette mouvance que la coopération scolaire va, au fil des ans, trouver sa place.

Les années qui suivent la promulgation des lois Jules Ferry déclarant l'école publique laïque et gratuite voient naître les premiers essais de coopératives scolaires.

En 1899, un appel lancé en faveur de la coopération scolaire dans l'Almanach de la Coopération Française la fait reconnaître. Le vote de la loi de 1901 va officialiser le droit de s'associer et favoriser l'essor des associations «à but non lucratif».

En 1922, alors que le mouvement associatif est essentiellement représenté par la Ligue de l'Enseignement fondée par Jean Macé, une Commission Nationale de l'Enseignement de la Coopération est créée par la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation.

Deux courants s'opposent alors : Emile BUGNON, fondateur des «Coopératives de Lorraine», sous l'impulsion de Charles GIDE, pensait utiliser les coopératives scolaires pour pallier les insuffisances économiques.

Barthélémy PROFIT, sans rejeter les idées de son collègue inspecteur, souhaitait leur donner une part d'autonomie par rapport à la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation. Il n'hésitait pas à parler de «cette petite république qu'est la coopérative».

### 1928 : Des racines bien fixées

Les racines de la coopération sont bien ancrées, il reste à leur donner un statut officiel. 1928 voit la naissance d'un Office Central des Coopératives Scolaires devenu, en 1929, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole. C'est une association nationale, régie par la loi de 1901, dont le président, le premier de l'O.C.C.E., sera Emile BUGNON.

Les successeurs de ces deux pionniers de la coopération scolaire surent allier ces deux tendances : l'entreprise de production marquée par l'initiation aux problèmes économiques et «l'école organisée socialement» en y ajoutant, avec l'apport de Célestin FREINET, une troisième dimension : la transformation de l'école traditionnelle en une école moderne où les valeurs pédagogiques prennent toute leur importance.

Pour la petite histoire, notons que la première «section départementale» adhérente de l'O.C.C.E. fut celle de l'Indre et Loire, en 1930, suivie par la Seine, les Ardennes, la Creuse, l'Yonne, la Haute-Savoie et la Haute-Vienne.

En 1936, Jean ZAY, Ministre de l'Instruction Publique du Front Populaire, adresse aux instituteurs une circulaire pour recommander la coopération scolaire dans les classes primaires.

L'Office, qui comptait 45 «sections» en 1939, sort exsangue du second conflit mondial. Seuls, quelques départements réussissent à garder le contact.

Mais l'intérêt pédagogique de la coopération scolaire n'échappe pas au Directeur de l'Enseignement du Premier Degré (M.BESLAIS) qui n'hésite pas à le rappeler dans une note du 1er avril 1945. Dès l'année suivante, une trentaine de sections se manifestent à nouveau. C'est un départ neuf.

### 1948 : Un tronc solide

Pour ses 20 ans, en 1948, le congrès de Tours fait sienne la définition de Jean de SAINT-AUBERT : «Dans l'enseignement public, les coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des maîtres en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres.»

Cette définition a traversé les décennies, sans prendre une seule ride.

### 1948 à nos jours : Une floraison d'idées et d'initiatives

**1957** voit la naissance de «AMIS-COOP», un journal destiné aux enfants, le pendant de la «Revue de la Coopération Scolaire» destinée aux adultes.

**1961** sera marqué par l'organisation du premier congrès des jeunes coopérateurs.

Au cours des années 60, par le biais d'échanges de jeunes et d'enseignants coopérateurs, l'O.C.C.E. prend une dimension internationale.

**1968** : reconnaissance d'utilité publique de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

**1976** : création du bimestriel pédagogique «Animation & Education». Il compte aujourd'hui, plus de 50.000 abonnés.

**1978** déclaration : «La coopérative scolaire est une association d'enfants, d'adolescents et de membres de l'enseignement public, coopérant à l'entreprise éducative avec les parents, les femmes et les hommes qui constituent l'environnement social de l'école».

**En 1988**, à Tours, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole change de statuts et devient une Fédération. Les 101 associations départementales deviennent désormais des entités juridiques.

Aujourd'hui :

L'O.C.C.E. a l'agrément Education Nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (renouvelé en 1995 pour 5 ans) et a obtenu en 1992, auprès du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, l'agrément au titre d'association de jeunesse et d'éducation populaire. 70 ans après la création officielle de l'O.C.C.E., nos valeurs ont perduré. Nous avons gardé nos attaches avec les mouvements coopératifs et nous continuons à siéger au Groupement National de la Coopération et au Conseil Supérieur de la Coopération.

Nous comptons plus de 4.000.000 d'adhérents répartis dans près de 50.000 coopératives regroupées au sein des 101 associations départementales.

Nos adhérents sauront, sans nul doute, assurer la récolte et récupérer les précieuses graines qui permettront de composer l'histoire de l'avenir de l'O.C.C.E. et de la Coopération Scolaire !